



Assemblée générale

Distr. générale
23 août 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 21 b) de l'ordre du jour provisoire*

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire

et des secours en cas de catastrophe

fournis par l'Organisation des Nations Unies,

y compris l'assistance économique spéciale :

assistance économique spéciale à certains pays ou régions

Secours humanitaires et aide au relèvement et au développement au Timor oriental

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport est présenté conformément au paragraphe 16 de la résolution 56/104 de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 2001, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-septième session, un rapport sur l'application de la résolution. Le rapport porte sur l'évolution de la situation entre juillet 2001 et mai 2002, suite à l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution 1272 (1999) le 25 octobre 1999, par laquelle le Conseil a créé l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), dotée de trois composantes : gouvernance et administration publique; aide humanitaire et relèvement d'urgence; et composante militaire.

Le mandat de l'ATNUTO a expiré le 20 mai 2002. Par sa résolution 1410 (2002) du 17 mai 2002, le Conseil de sécurité a établi la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) pour succéder à compter du 20 mai 2002 à l'ATNUTO. Le mandat de la MANUTO consiste à : a) apporter une assistance aux structures administratives qui sont vitales pour assurer la stabilité politique et la viabilité du Timor oriental; b) assurer provisoirement le maintien de l'ordre et la sécurité publique, et aider à la mise en place d'un nouvel organisme chargé de l'ordre public au Timor oriental, le Service de police du Timor oriental; et

* A/57/150.

** L'établissement du présent rapport a été retardé pour permettre la tenue de consultations avec les organismes des Nations Unies, la MANUTO et les institutions de Bretton Woods à ce sujet.



c) contribuer au maintien de la sécurité extérieure et intérieure du Timor oriental. La Mission, dirigée par un représentant spécial du Secrétaire général, comporte une composante civile et une composante militaire.

Le présent rapport donne un aperçu de l'évolution de la situation en ce qui concerne le rapatriement des réfugiés et le processus de réconciliation. Il résume les derniers faits nouveaux concernant la mise en oeuvre de la résolution 1319 (2000) du Conseil de sécurité par le Gouvernement indonésien, recense les activités de préparation en cas de catastrophe naturelle et de situation d'urgence, signale les progrès accomplis dans la formulation des politiques futures en matière de renforcement des capacités et de « timorisation » de l'administration publique et présente une récapitulation des secours humanitaires et de l'aide au relèvement et au développement du Timor oriental fournis par les donateurs.

Depuis le début de 2001, la crise humanitaire est terminée. Actuellement, la MANUTO, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods fournissent une assistance au Timor oriental nouvellement indépendant pour l'aider à faire face aux difficultés de développement à plus long terme. Au nombre des organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents dans le pays pour faciliter le renforcement des capacités nationales dans les domaines ci-après : santé, éducation, agriculture, infrastructures, droits et protection des enfants, sécurité, ordre public et justice, figurent le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), les Volontaires des Nations Unies, le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

I. Situation des réfugiés

1. Au 6 août 2002, 218 628 réfugiés étaient rentrés au Timor oriental, dont 77 % avaient bénéficié d'une assistance dans le cadre de mouvements organisés de rapatriement volontaire¹. On estime qu'il y a encore environ 43 000 réfugiés en Indonésie. Depuis le début de 2002, 25 934 réfugiés au total sont de retour au Timor oriental.

2. Le nombre des rapatriements volontaires, qui au mois d'août 2001 avait atteint son niveau le plus bas – 608 retours seulement – a commencé à augmenter progressivement après le succès des élections au Timor oriental à la fin du mois d'août. Au cours des semaines suivantes, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a fait fond sur ce nouvel élan pour adopter une politique dynamique de rapatriement faisant appel à la réconciliation. À cette fin, cinq équipes mobiles ont été créées pour respectivement couvrir une zone spécifique du Timor oriental. Parallèlement, le Gouvernement indonésien a concrètement incité les réfugiés à se rapatrier : des subventions ont été versées à chaque famille rapatriée, assorties d'un bonus pour ceux qui étaient rentrés avant Noël 2001. On continuera d'appliquer cette politique jusqu'à la fin du mois d'août 2002. En janvier 2002, le Gouvernement indonésien a cessé toute assistance matérielle dans les camps de réfugiés et, dans les mois qui ont suivi, il a mis un terme à la distribution gratuite d'eau et à la fourniture d'une assistance médicale.

3. Au cours des deux premiers mois de 2002, le nombre des rapatriements a brutalement baissé (731 et 955 rapatriés en janvier et février, respectivement) mais a augmenté de nouveau en mars (3 680 rapatriés) avant la tenue des élections présidentielles (14 avril) et à la fin de la récolte du maïs. En avril 2002, le nombre des rapatriés a atteint le chiffre de 6 072, soit le chiffre mensuel le plus élevé de rapatriés depuis mars 2000. Les activités de réconciliation étaient alors devenues une constante dont l'exécution était facilitée par l'étroite coordination et la coopération avec l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO). En dépit d'une pause dans le rapatriement pendant la période qui a succédé à l'indépendance, le nombre total des rapatriés s'est élevé à 4 048 en mai 2002. Toutefois cette situation

risque de ne pas durer. Un certain nombre de Timorais orientaux en Indonésie assument encore des fonctions au sein du Gouvernement indonésien – membres de la fonction publique, des forces militaires ou de la police – et attendent que leur soient versées leurs indemnités de licenciement et leurs prestations de retraite. L'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement indonésien ont demandé qu'un fonds spécial soit établi à cette fin, mais jusqu'ici sans grand succès. On a estimé que de 10 000 à 20 000 réfugiés seraient au nombre des éventuels bénéficiaires d'un tel fonds, qui autrement risqueraient de décider de rester en Indonésie. Sous réserve que la situation du Timor oriental reste favorable au rapatriement des réfugiés, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a l'intention de déclarer la cessation de l'octroi de statut de réfugié aux réfugiés du Timor oriental au 31 décembre 2002.

II. Réconciliation

4. Le HCR a pris diverses initiatives de réconciliation visant à rapprocher les communautés divisées dans un esprit de dialogue. Après le succès des élections constitutionnelles d'août 2001, qui a ouvert de nouvelles perspectives pour le retour des réfugiés au Timor oriental, le HCR a entrepris d'organiser et de faciliter des réunions de réconciliation à la frontière, des visites sur place et des visites d'échanges de vues.

5. Les visites sur place donnent l'occasion à un certain nombre de représentants de réfugiés de se réunir et de rester quelques jours dans leurs communautés d'origine, de régler des querelles et des conflits du passé, d'examiner les possibilités de réconciliation, de s'informer de la situation actuelle en matière de sécurité et de se familiariser avec les conditions de vie au Timor oriental. Lors de leur retour en Indonésie, les participants à ces visites partagent avec d'autres réfugiés les informations qu'ils ont recueillies et leurs impressions au cours de la visite. Dans le même esprit, lors des visites d'échanges de vues, des représentants de communautés et localités du Timor oriental rencontrent en Indonésie des réfugiés originaires desdites communautés et localités et séjournent quelque temps avec eux. Les réunions de réconciliation à la frontière servent les mêmes objectifs mais ne durent que quelques heures.

¹ Chiffres concernant les rapatriés obtenus au mois de juillet 2002.

6. Le 21 janvier 2002, les sept commissaires de la Commission vérité, réception et réconciliation au Timor oriental ont prêté serment et la Commission est devenue officiellement opérationnelle. Vingt-neuf commissaires régionaux fournissent une assistance aux commissaires. Le mandat et les objectifs de la Commission sont triples : rechercher la vérité sur les violations des droits de l'homme commises au Timor oriental entre 1974 et 1999; faciliter la réconciliation communautaire (ce qui suppose aussi la capacité de traiter de crimes moins importants, à l'aide de procédures précises); et faire des recommandations au Gouvernement concernant les réformes juridiques et institutionnelles de nature à protéger les droits de l'homme et à promouvoir la réconciliation. La Commission a participé à des réunions de réconciliation à la frontière facilitées par le HCR. Elle s'est employée à former son personnel, notamment 29 commissaires régionaux, 5 rédacteurs et environ 65 membres du personnel d'appui. Pour ce qui est des activités de recherche de la vérité, la Commission a lancé un projet pilote à Atauro dont l'objet est d'enquêter sur les transferts forcés de personnes (c'est-à-dire de prisonniers) sur cette île en 1983. Assassinats, torture, viols et déplacements forcés figurent au nombre des violations des droits de l'homme décrites dans les 33 déclarations recueillies par la Commission. Un autre projet vise la réconciliation communautaire à Oecussi suite aux actes de violence commis en 1999. Un consultant de la Commission s'emploie à mettre au point une base de données. La Commission a activement pris part au débat national sur le projet de loi d'amnistie et a parrainé un séminaire public sur le thème « Amnistie ou réconciliation », qui a eu lieu à Dili le 17 juillet 2002.

7. Du 1er novembre 2001 au 20 mai 2002, le HCR a facilité la tenue de 21 réunions à la frontière, de 13 visites sur place et de 21 visites d'échanges de vues. Dans ce contexte, Xanana Gusmão, le nouveau Président du Timor oriental, a joué un rôle critique lors de la réunion à la frontière tenue à Batugade le 5 novembre 2001. Il a ensuite effectué une visite historique à Kupang (Timor occidental) du 26 au 29 novembre 2001, à laquelle a succédé une visite à Atambua et Kefa (Timor occidental), le 4 avril 2002. Du 2 au 4 mai 2002, le Président élu Gusmão a rencontré des réfugiés du Timor oriental à Makasar (Sulawesi-Sud). À ces occasions, tout en maintenant que la réconciliation devait intervenir dans un cadre de justice, il a invité les réfugiés à retourner chez eux et a

déclaré qu'il les considérait comme faisant partie intégrante de la famille des Timorais orientaux. De façon générale, ces activités se sont avérées efficaces, même si une ou deux visites risquent de ne pas suffire pour convaincre un groupe entier de réfugiés d'une communauté spécifique de rentrer chez eux. C'est pourquoi il importe que le HCR continue d'appliquer de tels mécanismes, même lorsque l'on enregistre des rapatriements à partir de divers sites en Indonésie.

III. Application de la résolution 1319 (2000) du Conseil de sécurité par le Gouvernement indonésien

8. En ce qui concerne le désarmement et la dissolution des milices, l'armée indonésienne (Tentara Nasional Indonesia, ou TNI) a continué d'adopter une position beaucoup plus dure, encore qu'il soit difficile de donner une mesure exacte de l'ampleur du désarmement des milices. Des officiers de rang supérieur de l'armée indonésienne ont publiquement promis dans un langage énergique de punir ceux qui auraient été appréhendés pour port d'armes ou pour trouble à l'ordre public. Uni Timor Aswain (UNTAS), le principal organisme-cadre des milices, n'a plus le contrôle ni l'appui dont il jouissait autrefois dans les camps de réfugiés. Il bénéficie sans doute encore d'un certain soutien au sein de l'armée indonésienne mais l'organisme lui-même n'est plus vraiment opérationnel. Le nombre d'actes d'intimidation à l'encontre de réfugiés a considérablement diminué. La situation n'est toutefois pas uniforme car dans certaines zones dont Betun il y a toujours des signes de tension tandis que dans d'autres zones telles que Kupang et Atambua la situation des réfugiés s'est considérablement améliorée.

9. Pour ce qui est de l'assassinat du soldat Leonard William Manning (un membre du contingent néo-zélandais de l'ATNUTO) commis le 24 juillet 2000, le tribunal de district du centre de Jakarta a condamné le 7 mars 2002 l'un des accusés, Jacobus Bere, à six ans de prison. Le parquet avait requis une peine de 12 années d'emprisonnement. Le 20 mars 2002, les trois autres prévenus ont bénéficié d'un non-lieu. Les décisions du tribunal sont décevantes, compte tenu de la gravité du crime, et on ose espérer que les recours intentés par le parquet dans les quatre cas seront dûment examinés.

10. Le 14 mars 2002, un tribunal ad hoc à Jakarta a commencé l'audition des arguments de fait et de droit relatifs aux violations des droits de l'homme commises en 1999. Trois procès séparés sont en cours. Le premier est celui de l'ex-commandant de la police provinciale indonésienne du Timor oriental, Timbul Silaen; le deuxième, celui de l'ex-Gouverneur du Timor oriental, Abilio Osorio Soares; et le troisième, celui de quatre officiers militaires et d'un officier de police mis en accusation pour le massacre commis le 6 septembre 1999 dans une église à Suai (district de Covalima). Au 20 mai 2002, quatre Timorais orientaux, actuellement au Timor oriental, ont accepté de témoigner; l'Organisation des Nations Unies s'est efforcée, en coordination avec le Gouvernement indonésien, de faciliter les témoignages de ces derniers, en garantissant notamment leur sécurité lors de leur séjour à Jakarta.

11. L'armée indonésienne a activement coopéré avec le HCR et l'ATNUTO pour faciliter le retour des réfugiés, en particulier par le biais de visites d'échanges de vues, de réunions à la frontière et de campagnes d'information. L'armée indonésienne a par ailleurs aidé des organisations non gouvernementales à fournir une assistance aux réfugiés au Timor occidental. Au cours de ces six derniers mois, le HCR a été en mesure de faciliter le retour de réfugiés du Timor occidental grâce à l'appui énergétique de l'armée et de la police indonésiennes.

12. Suite à l'assassinat de trois fonctionnaires du HCR survenu à Kupang en septembre 2000 et à l'évacuation des membres du personnel des organismes, programmes et fonds des Nations Unies qui s'en est suivie, le Secrétaire général a envoyé une mission interinstitutions d'évaluation de la sécurité au Timor occidental en juillet 2001 pour déterminer si les opérations de l'ONU pourraient reprendre. La mission a recommandé qu'un mémorandum d'accord soit établi entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement indonésien pour éviter toute nouvelle tragédie, accord auquel on n'a pas encore pu parvenir à ce jour. Vu la priorité accordée au rapatriement par le Gouvernement indonésien, la mission d'évaluation a admis que dans l'attente de la conclusion du mémorandum d'accord, des missions des Nations Unies concernant le rapatriement pourraient être entreprises au cas par cas, en étant assorties des arrangements de sécurité voulus.

IV. Préparation aux situations d'urgence

13. Le Bureau national de gestion des opérations en cas de catastrophe a été créé, en janvier 2001, à la Direction de la sécurité civile du Ministère de l'administration intérieure pour faciliter la tâche du Coordonnateur national des secours en cas de catastrophe et du Comité national de gestion des opérations en cas de catastrophe en coordonnant les services de gestion fournis en pareil cas.

14. Le Bureau, pleinement opérationnel depuis janvier 2002, a actuellement un effectif de huit personnes. En avril 2002, le nombre des fonctionnaires internationaux était revenu de cinq à un, d'où un alourdissement de la charge de travail des fonctionnaires nationaux dont les capacités d'intervention demandent encore à être renforcées. Le Bureau travaille en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales et nationales en ce qui concerne l'évaluation des besoins et les secours en cas de catastrophe. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a mis un terme à ses opérations d'aide alimentaire au Timor-Leste à la fin du mois de mai 2002, et le HCR y réduit progressivement sa présence. Le Bureau est appelé à développer ses activités pour prendre le relais, en collaboration avec des partenaires étatiques, comme la Division des services sociaux.

15. Aucune opération de secours de grande ampleur n'a été nécessaire depuis la présentation du précédent rapport du Secrétaire général (A/56/338). Il y a eu des situations d'urgence localisées, notamment par suite d'inondations, dans lesquelles le Bureau, les organismes des Nations Unies et les ONG sont intervenus pour évaluer les conséquences, et des secours ont été fournis par la communauté internationale. D'après les prévisions, El Niño risque de déclencher une vague de sécheresse en 2002-2003. Pour se préparer à cette éventualité, le Bureau procède actuellement à une première évaluation de la vulnérabilité de la population et cherche de quoi financer une étude plus fouillée.

16. Le PNUD a financé un projet de renforcement des capacités de gestion des opérations en cas de catastrophe sur une période d'un an, à partir d'août 2001. Ce projet, axé sur la formation de responsables administratifs aux niveaux national et régional, appuie aussi le Bureau dans ses activités nationales et

régionales d'éducation et de sensibilisation ainsi que pour la mise en place d'un système d'information sur la gestion des catastrophes, qui comprend désormais des cartes de vulnérabilité aux risques naturels à l'échelle du pays tout entier. En outre, le projet vise à la constitution d'un petit stock de produits non alimentaires.

17. À plus longue échéance, il s'agit pour le Gouvernement de parvenir à intégrer la gestion des catastrophes dans le processus de planification et de développement aux niveaux national, régional, sous-régional et local ainsi que d'investir dans la mise en place des capacités techniques requises. Il faut aussi qu'il s'assure une réserve pour pouvoir financer les interventions d'urgence. À l'heure actuelle, les moyens essentiels dont il manque sont un système d'alerte rapide, un système d'enregistrement des données météorologiques, ainsi que les ressources humaines et les structures nécessaires à la gestion des catastrophes, et notamment aux évaluations à faire après les catastrophes. Il est indispensable en particulier de renforcer et activer le réseau multisectoriel de gestion des catastrophes aux niveaux national, régional et local.

V. Renforcement des capacités

18. Vu les données de la situation initiale – violence, bouleversements et destructions, effondrement de l'État et des institutions et départ définitif des hauts fonctionnaires –, de grands progrès ont été accomplis dans la voie du rétablissement des services publics. Avec l'aide des organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi que des ONG et d'autres organisations internationales, l'ATNUTO a obtenu des résultats remarquables dans ses efforts pour assurer la remise en état et le fonctionnement des services de base (électricité, eau, routes, logement, transports, ports et aéroports civils) ainsi que de l'administration centrale et régionale et de l'appareil judiciaire.

19. Des institutions nouvelles fondamentales ont été mises en place : Conseil des ministres, Section de coordination des opérations de renforcement des capacités, Section de coordination des apports des donateurs, appareil judiciaire, administration fiscale et Trésor. Pendant les premières années, le jeune État aura besoin d'aide pour faire en sorte que les systèmes indispensables qui ont été mis en place demeurent viables et que les tâches entreprises dans la période de

transition soient menées à bien. Dans les domaines qui sont d'une importance décisive pour la viabilité de l'État, la stabilité politique et la fourniture des services de base et pour lesquels aucune autre source de financement assuré n'a été trouvée, la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) continuera de prêter son concours au Gouvernement en lui fournissant les services d'experts internationaux. Dans le cadre du Programme de renforcement de la gouvernance du PNUD, on a mis en place des dispositifs permettant de recueillir les contributions volontaires bilatérales et multilatérales et commencé à recruter les 200 experts internationaux qui seront chargés de conseiller le Gouvernement et de former des homologues nationaux pour faire face aux besoins du développement à long terme.

20. En dehors de certains secteurs de l'administration, et surtout des services d'exécution et de traitement mieux placés pour recruter, le recrutement a, dans son ensemble, été plus lent que prévu, en particulier aux niveaux les plus élevés de la hiérarchie. Au 26 mai 2002, la Direction de la fonction publique du Ministère de l'administration intérieure avait pourvu 78 % des 11 896 postes de fonctionnaire approuvés. C'est certes un résultat encourageant, mais les nominations concernent surtout les postes subalternes, et moins de 50 % des postes d'encadrement ont été pourvus à ce jour. Avec le PNUD et les bailleurs de fonds, la Section du renforcement des capacités du Cabinet du Premier Ministre s'emploie à identifier et recruter des candidats internationaux qualifiés pour 100 postes au titre de la stabilité et 200 au titre du développement, qui aideront le Gouvernement à régler le problème du manque de capacités.

21. Le programme décennal de gouvernance et de développement du secteur public, élaboré par la Commission du plan et le PNUD et approuvé en juin 2001 à la réunion des donateurs à Canberra, entre actuellement en application. Plus précisément, les interventions prévues pour élaborer les cadres législatifs et réglementaires de la fonction publique et renforcer les capacités institutionnelles de gestion et de développement des ressources humaines dans ce secteur sont en cours. Le programme met fortement l'accent sur la mise en place des capacités de développement de ces ressources, et divers donateurs apportent leur soutien à l'Académie de la fonction publique, qui est le principal établissement de

formation aux emplois de la fonction publique, pour renforcer ses capacités de gestion et de formation.

22. Au Timor-Leste, le manque de données démographiques, économiques et sociales à jour est l'un des grands obstacles au développement national. Beaucoup des données statistiques recueillies à l'époque des Indonésiens ont été perdues ou ne sont plus pertinentes, étant donné l'ampleur des changements et des déplacements auxquels la population a été soumise depuis 1999. Pour combler cette lacune, une évaluation de la pauvreté a été engagée à partir des résultats de l'enquête auprès des ménages réalisée à la fin de 2001 par le Département des statistiques du second gouvernement de transition, avec l'appui de la Banque mondiale, du PNUD, de la Banque asiatique de développement (BAD) et de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA). La Banque mondiale prête également son concours pour l'Organisation d'une enquête démographique et sanitaire qui doit avoir lieu en 2003, et le FNUAP travaille avec le Ministère des finances à l'élaboration d'un plan pour procéder au premier recensement national.

A. Santé

23. L'ex-Division des services de santé du Département des services sociaux de l'Administration transitoire au Timor oriental a été officiellement baptisée Ministère de la santé en septembre 2001. Le renforcement des capacités et la « timorisation » du secteur de la santé sont les principales tâches qui attendent le ministère. Depuis le début de la crise, le Comité international de la Croix-Rouge et 15 ONG internationales ont fourni des services de soins de santé à la population du Timor-Leste. Alors que le Ministère de la santé prenait ses responsabilités en matière de prestation de services de santé, le départ des ONG internationales s'est fait progressivement et s'est achevé en décembre 2001. Dans les 13 districts, la population du Timor-Leste a peu à peu assumé ses responsabilités en matière de services de santé. Pour mener à bien cette transition, un grand nombre de fonctionnaires ont été recrutés dans le secteur de la santé. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a participé au recrutement en fournissant des descriptions de poste et des indications détaillées quant aux rôles et responsabilités liés à de tels postes.

24. En avril 2002, 834 fonctionnaires avaient été recrutés à divers titres dans le système sanitaire. Pour améliorer davantage la prestation des services de santé, 21 médecins ont été recrutés pour fournir des services curatifs dans les districts. En outre, cinq médecins spécialisés dans la santé publique ont été recrutés afin de renforcer la gestion au niveau des districts. Depuis le départ progressif des ONG internationales en décembre 2001, on estime que le Ministère de la santé a réussi à offrir des services de santé de base à 80 % de la population.

25. Les établissements de santé dans le pays ont été reconstruits ou remis en état. L'entrepôt central des produits pharmaceutiques, nouvellement construit à Dili, est devenu pleinement opérationnel et peut désormais recevoir et livrer des médicaments et du matériel médical dans tout le pays. Le Ministère de la santé a demandé que l'on entreprenne une étude sur la configuration des établissements de santé et leurs rôles quant à la prestation de services dans le système sanitaire. Il existe actuellement 117 dispensaires mobiles et 88 postes d'agent sanitaire, 54 centres de santé communautaires sans lit, 5 centres de santé communautaires équipés de lits destinés à des malades en observation, 5 centres de santé communautaires dotés de moyens chirurgicaux limités, 5 hôpitaux régionaux et 1 hôpital national. Vingt-cinq centres de santé communautaires en sont à divers stades de leur construction grâce au fonds d'affectation spéciale pour le Timor-Leste. Un système de communication à haute fréquence, couvrant l'ensemble du pays, est actuellement installé dans les hôpitaux et les centres de santé.

26. Le Ministère de la santé s'emploie à améliorer sa politique de mise en valeur des ressources humaines, qui est d'une importance capitale pour le futur développement du secteur de la santé. Aujourd'hui, le pays ne compte que 25 médecins originaires du Timor-Leste. Pour faire face à cette pénurie, l'OMS a offert des bourses à 10 étudiants en médecine du Timor-Leste, et l'Agence australienne pour le développement international a octroyé des bourses à 16 agents sanitaires.

27. La vaccination systématique de tous les enfants pendant leur première année est passée de 15 % durant le premier trimestre de 2001 à 34 % au cours des six derniers mois. Le système de la chaîne du froid nécessaire à la préservation des vaccins est désormais bien implanté dans les 13 districts du Timor-Leste.

Pour améliorer davantage le taux de vaccination, le Ministère de la santé et les organismes des Nations Unies ont mis au point un plan national de vaccination sur cinq ans, avec l'aide financière de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination. Des progrès sensibles ont été enregistrés en vue de l'établissement d'un programme national d'élimination de la tuberculose au Timor-Leste. Ce programme, opérationnel dans les 13 districts, compte 20 établissements de diagnostic. Depuis le début du programme, plus de 6 000 personnes ont été diagnostiquées et reçoivent un traitement. Les maladies les plus répandues parmi les enfants sont les maladies respiratoires et diarrhéiques aiguës, suivies du paludisme et de la dengue. D'après les études menées par le Ministère de la santé et l'OMS, plus de 80 % des enfants ont des infections dues à des parasites intestinaux et environ 12 % de la population souffre de la filariose lymphatique. L'encéphalite japonaise est également très répandue au Timor-Leste. Le Ministère de la santé et l'OMS, en collaboration avec la Mission internationale pour la lutte contre la lèpre en Asie du Sud-Est, ont relancé la campagne pour l'élimination de la lèpre. Le Ministère de la santé, avec l'appui d'organismes des Nations Unies, met actuellement la dernière main à des protocoles relatifs à la gestion type des principales maladies transmissibles. La création du réseau de surveillance des maladies a permis de repérer et de contenir le choléra et d'autres maladies transmissibles pouvant donner lieu à une épidémie. Divers stages de formation à la prévention des maladies transmissibles et à la lutte contre ces maladies sont organisés à l'intention du personnel sanitaire.

28. Des mesures ont été prises pour faire face au problème du VIH/sida au Timor-Leste. Le Ministère de la santé a élaboré un plan stratégique national relatif au VIH/sida, qui sera présenté à la Conférence nationale sur le sida en juin 2002. Le Groupe de travail du Timor-Leste sur le VIH poursuit sa collaboration avec l'Église et les éducateurs de jeunes pour informer les jeunes qui sont vulnérables. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et l'Agence australienne pour le développement international participent aux activités menées au Timor-Leste en vue de prévenir le VIH/sida, qu'il s'agisse d'éducation sanitaire, de la création d'établissements pour le dépistage de la maladie ou de la mise en place de services de transfusion de sang sûrs. Dans le cadre de leur démarche générale visant à prôner des modes de vie sains, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance

(UNICEF) et le FNUAP ont commencé à s'activer auprès de la population, notamment les jeunes, pour les sensibiliser au problème du VIH/sida. D'après une étude préliminaire menée par le Ministère de la santé et l'OMS, le taux de prévalence du VIH au Timor-Leste est inférieur à 0,64 %. Dans le cadre des mesures de lutte contre le VIH/sida, une attention particulière a été accordée à la gestion des infections sexuellement transmissibles. Des stratégies ont été mises au point, des modules de formation ont été élaborés et un stage de formation de formateurs à la gestion syndromique des infections sexuellement transmissibles a été organisé en avril 2002.

29. La prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME) est assurée grâce à l'appui des organismes des Nations Unies. La PCIME a été introduite dans trois districts où des professionnels de la santé ont été formés. L'UNICEF collabore avec le Ministère de la santé afin de lancer une campagne visant à promouvoir une meilleure connaissance de l'allaitement parmi les mères au Timor-Leste. En outre, un programme est actuellement mis au point pour la distribution de vitamine A.

30. Le Ministère de la santé, avec l'aide de l'UNICEF, du FNUAP et de l'OMS, a formé 15 sages-femmes du Timor-Leste pour en faire des formatrices chargées d'appliquer, à l'échelle nationale, les normes de l'OMS en matière d'obstétrique. Ces formatrices ont à leur tour dispensé une formation dans ce domaine dans cinq districts (Baucao, Bobonaro, Covalima, Dili et Oecussi). Par la suite, l'OMS a effectué un audit portant sur l'application des normes d'obstétrique de l'OMS dans ces districts. L'audit a révélé que la formation s'était avérée efficace.

31. En ce qui concerne la santé mentale, les organismes des Nations Unies ont élaboré une politique nationale en matière de santé mentale, et l'Agence australienne pour le développement international appuiera les futures activités dans ce domaine. Compte tenu du fort taux de mortalité dû aux maladies diarrhéiques, le Ministère de la santé et les organismes des Nations Unies collaborent avec les départements publics compétents pour coordonner leurs efforts visant à améliorer l'assainissement et la qualité de l'eau potable. Afin d'améliorer davantage la santé du peuple du Timor-Leste, le Ministère de la santé a pris des mesures susceptibles de renforcer la formation dans des domaines tels que la promotion de la santé, l'élaboration des politiques et l'établissement d'une

documentation pour les campagnes de promotion de la santé.

B. Éducation

32. Depuis le rapport précédent du Secrétaire général, des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne la remise en état des écoles. Pendant la période à l'examen, un programme de remise en état des bâtiments scolaires a fourni 448 plafonds et 114 cloisons pour 100 écoles dans l'ensemble du Timor oriental. L'alimentation en électricité a été rétablie dans 13 écoles des districts d'Aileu et Bobonaro. L'UNICEF, en collaboration avec six ONG internationales, remet en état les installations de distribution d'eau et les systèmes d'assainissement et construit de nouvelles unités dans 200 écoles. Par le biais du Fonds d'affectation spéciale pour le Timor oriental, tous les travaux de restauration visant à amener les écoles à un niveau opérationnel de base dans le cadre du programme de réfection d'urgence des écoles ont été achevés. L'objectif initial du programme – la reconstruction de 700 écoles – a été révisé à la baisse et porte maintenant sur 535 établissements scolaires, mais le nombre de salles de classe est passé de 2 100 à 2 780. La majeure partie des travaux de réfection a été effectuée par le biais de subventions communautaires. Deux nouvelles écoles primaires pilotes (Baucau et Manatuto) et trois nouvelles écoles présecondaires pilotes (Maliana, Same et Oecusse) ont été construites. De plus, 72 484 éléments de mobilier pour les élèves et 2 000 éléments de mobilier pour les enseignants ont été livrés aux écoles et assemblés dans les salles de classe. L'opération consistant à recenser les établissements scolaires du Timor oriental a été achevée; le rapport final contenant les conclusions et recommandations a été soumis en septembre 2001.

33. Au total, 240 000 élèves des enseignements primaire et secondaire ont reçu des fournitures scolaires de base. Les élèves et les enseignants ont également bénéficié des matériaux pédagogiques et éducatifs fournis à 5 480 enseignants dans l'ensemble du Timor oriental. Deux fonctionnaires timorais du Ministère de l'éducation ont reçu une formation en tant que facilitateurs en vue de promouvoir le développement du jeune enfant, sa croissance et sa survie. Ces facilitateurs ont formé 104 jardinières d'enfants à ces méthodes. Par le biais du programme de réfection d'urgence des écoles, 2,1 millions de manuels

scolaires ont été commandés et distribués. Tous les manuels commandés ont maintenant été distribués.

34. L'UNICEF a appuyé l'élaboration de programmes scolaires, concentrant son attention sur les mathématiques et les sciences et l'éducation sanitaire. Vingt Timorais ont reçu une formation dans ce domaine. La phase pilote de l'initiative portant sur 100 écoles, dont le but est d'améliorer la qualité de l'enseignement a commencé dans 20 écoles primaires de deux districts, et il est prévu que le programme sera exécuté à plus grande échelle au cours de la période 2003-2005. Pendant la phase pilote, 40 formateurs ont reçu une formation en tant que formateurs de district pour assurer la formation des enseignants et 75 enseignants de 20 écoles ont suivi un stage de formation de quatre jours, intitulé « l'apprentissage par la participation ».

35. Afin de lutter contre l'analphabétisme parmi les femmes (actuellement estimé à près de 60 %), le projet d'autonomisation des femmes, bénéficiant d'une assistance de l'UNICEF, est centré sur l'éducation informelle dans les domaines de l'alphabétisation et du renforcement institutionnel des organisations féminines. Un projet de développement à l'intention des jeunes a fourni un appui technique et financier à des organisations de jeunes du Timor oriental qui se heurtent à des difficultés concernant le manque général d'éducation et d'emplois et les dangers liés aux modes de vie, que représentent le VIH/sida et la toxicomanie. Au cours de la période à l'examen, une série de stages de formation pédagogiques a été organisée, afin que les organisations de jeunes puissent recevoir une formation concernant l'élaboration des politiques, la négociation, les activités de plaidoyer et la mobilisation des pouvoirs publics.

C. Agriculture et sécurité alimentaire

36. L'économie du Timor oriental est essentiellement agricole, plus de 80 % de la population vivant dans les zones rurales et 75 % de la main-d'oeuvre travaillant dans l'agriculture, principalement dans l'agriculture de subsistance. La majorité des pauvres se livre, directement ou indirectement, à des activités agricoles. Il est donc crucial que le programme d'appui international coordonné, qui a contribué aux succès obtenus jusqu'à présent, soit poursuivi à moyen et à long terme, afin de promouvoir la sécurité alimentaire et d'éradiquer la pauvreté.

37. L'importance capitale du développement rural et agricole est reflétée dans le premier plan de développement national, dans lequel l'agriculture constitue l'un des trois domaines prioritaires. L'ancienne Division des affaires agricoles, relevant du Département des affaires économiques, a été transformée en ministère de l'agriculture et des pêches, à la suite de l'installation du deuxième Gouvernement intérimaire du Timor oriental, en septembre 2001. Le Ministère procède actuellement à une restructuration de ses services, afin de créer trois départements : le Département de l'agriculture et de l'élevage; le Département des pêches et de l'environnement marin; et le Département des ressources forestières.

38. L'agriculture et le développement rural continuent de recevoir un appui au titre des arrangements financiers concernant le relèvement d'urgence par le biais du Fonds d'affectation spéciale pour le Timor oriental, de contributions de donateurs bilatéraux et multilatéraux et d'organismes des Nations Unies. Une mission a été organisée conjointement par divers donateurs au Timor oriental, du 19 au 30 novembre 2001, avec la participation de l'Agence australienne pour le développement international (AUSAid), de la Banque mondiale, de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), du Portugal, de l'UNOPS, du PNUD, de l'Agence japonaise de coopération internationale et de la FAO, ainsi que de hauts fonctionnaires du Ministère de l'agriculture et des pêches et de représentants d'ONG internationales. En réponse aux demandes émanant de ce ministère, la mission s'est efforcée d'identifier les donateurs qui pourraient fournir une assistance en ce qui concerne l'agriculture et les mesures à prendre concernant la gestion des ressources naturelles. Elle a également contribué à cerner les problèmes prioritaires en matière de politique et de développement, auxquels est actuellement confronté le secteur agricole. Le deuxième projet de relèvement de l'agriculture, avec un financement de 8 millions de dollars provenant du Fonds d'affectation spéciale pour le Timor oriental et de 900 000 dollars fourni par le Fonds global pour le Timor oriental, a été lancé en octobre 2001. Il a pour but d'améliorer la sécurité alimentaire des familles rurales et d'augmenter la production agricole dans certains secteurs du Timor oriental.

39. Dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour le Timor oriental, un financement a été fourni au

premier projet de relèvement de l'agriculture pour deux campagnes de vaccination des buffles et des bovins de Bali (banteng) contre la septicémie hémorragique, qui ont permis de vacciner 112 400 buffles et 155 030 bovins de Bali. En outre, 233 000 porcs ont été vaccinés contre le rouget du porc. Ce chiffre correspond à une couverture estimative de 87 %. Un total de 1 080 000 doses de vaccins contre la maladie de Newcastle ont été fournies directement aux communautés et les aviculteurs ont reçu une formation pour l'utilisation du vaccin. Au total 71 000 poussins ont été distribués à environ 14 000 bénéficiaires pauvres (71 % de l'objectif initial), dont un grand nombre sont des femmes. Selon certaines informations, la mortalité parmi ces animaux était élevée en raison de problèmes de transport et de manutention. Les contrôles aléatoires effectués parmi les volailles survivantes toutefois indiquent qu'elles se développent normalement et certaines poules ont commencé à pondre. Au total, 826 bovins de Bali et 1 500 buffles ont été fournis jusqu'à présent. Le projet doit fournir un total de 2 500 animaux d'ici son achèvement, dépassant de 25 % l'objectif initial. Jusqu'à présent, le taux de mortalité parmi les animaux fournis a été faible. Au total, 76 959 outils ont été distribués à 20 660 familles dans les 13 districts.

40. Une étude technique et de faisabilité a été effectuée, portant sur 22 projets d'irrigation légèrement ou moyennement endommagés et 18 projets fortement endommagés, dont 11 ont été proposés pour une remise en état au titre du deuxième projet de relèvement de l'agriculture, compte tenu de critères techniques, socioéconomiques et environnementaux. En raison du progrès constant de cet élément, quatre projets d'irrigation ont été intégrés dans le premier projet de relèvement. La remise en état de ces réseaux doit être achevée d'ici à juin 2002. De plus, il a été attribué 74 subventions communautaires pour la remise en état de 7 737 hectares de petits réseaux d'irrigation et 36 subventions pour la réfection de 109 kilomètres de routes d'accès – des exploitations agricoles aux marchés –, chiffre qui dépassent de beaucoup les objectifs initiaux fixés à 2 000 hectares et 100 kilomètres, respectivement.

41. Un projet quinquennal de développement communautaire, bénéficiant d'un soutien financier du Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine, a été mis en oeuvre pour aider 12 000 exploitations à poursuivre des activités agricoles dans les plaines et

sur les hauts plateaux, et en ce qui concerne la multiplication des semences, le relèvement de l'élevage, la création de pépinières, l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'augmentation des possibilités d'activités rémunératrices. L'ONU et d'autres organismes ont fourni au Gouvernement l'assistance nécessaire en matière de politique agricole. Des donateurs ont fourni des fonds pour la mise en oeuvre de divers projets dans différents secteurs, notamment pour la réalisation d'une étude sur l'agriculture, le relèvement de l'agriculture, la multiplication des semences, la réduction des pertes après récolte, le développement rural intégré et la participation communautaire, le microfinancement rural, la gestion des pêches et l'aquaculture, la foresterie, l'élevage, l'irrigation et la production et le traitement du café. Diverses ONG et organisations nationales participent activement à la mise en oeuvre du projet.

42. À la suite de la décision prise par le Programme alimentaire mondial (PAM) en mai 2001 de se retirer progressivement du Timor oriental, les programmes d'aide alimentaire sont maintenus à un niveau minimum depuis juillet 2001 et directement exécutés par le PAM. Il a été mis fin au programme d'alimentation scolaire, portant sur 65 écoles situées dans les secteurs vulnérables, à la fin de l'année scolaire, en juillet 2001. Depuis lors, une aide alimentaire était fournie principalement aux institutions, c'est-à-dire aux orphelinats, aux pensionnats et aux pensions, aux hôpitaux et aux centres de consultation (tuberculose), représentant au total 60 institutions et 20 centres de consultation. Parmi les autres projets d'aide alimentaire, on mentionnera diverses activités – des vivres contre du travail et des vivres contre une formation – mises en oeuvre dans les cinq districts identifiés par le PAM comme étant les plus vulnérables. En préparation de la saison des semailles de 2001 (novembre-décembre), l'opération conjointe lancée par le PAM et la FAO concernant les échanges de semences a été relancée en juillet 2001. Au total 40 tonnes de riz ont ainsi été échangées contre des graines de maïs dans les zones excédentaires, lesquelles ont ensuite été redistribuées à 1 070 exploitants et 6 850 rapatriés. Au cours de la période considérée, le PAM a continué d'encourager les efforts de rapatriement : de juillet 2001 à mai 2002, 25 800 rapatriés au total ont reçu un sac de vivres gratuit à leur arrivée dans les centres de transit. À l'exception des vivres distribuées aux rapatriés, tous

les programmes d'aide alimentaire ont été progressivement abandonnés à la fin d'avril 2002.

D. Infrastructure

43. La remise en état de l'infrastructure se poursuit à un rythme rapide. Les donateurs du Fonds d'affectation spéciale pour le Timor oriental, la Banque asiatique de développement et les organismes des Nations Unies exécutent conjointement divers projets dans ce domaine, dont un programme en deux phases d'un coût de 47 millions de dollars financé par le Gouvernement japonais. (Le Gouvernement timorais a approuvé un crédit supplémentaire d'un montant de 18,5 millions de dollars versé par le Gouvernement japonais, en tant que subvention au titre de la deuxième phase de l'aide d'urgence – en mai 2002.)

44. Avec l'appui de donateurs bilatéraux, d'ONG, du Fonds d'affectation spéciale pour le Timor oriental et de divers organismes des Nations Unies, la plupart des approvisionnements en eau ont été rétablis dans les zones urbaines et rurales, correspondant aux services de base fournis pendant l'administration indonésienne. Le Gouvernement japonais finance un vaste projet de remise en état du réseau de distribution d'eau en deux phases à Dili, ainsi que la réparation des systèmes à Los Palos, Liquica et Manatuto, avec l'appui de divers organismes des Nations Unies. Le Service des eaux et de l'assainissement gère la distribution d'eau à Dili et dans les principales localités des autres districts, fournissant un soutien stratégique et administratif pour la distribution d'eau au niveau communautaire (zones rurales) en dehors de ces secteurs. Le recouvrement des droits doit commencer à Dili au début de 2003.

45. Les interventions de l'UNICEF en matière de distribution d'eau et d'assainissement ont commencé par des campagnes en faveur de l'hygiène et de l'assainissement utilisant des techniques d'évaluation rurale participative. Les « entrepreneurs de village » servent d'interlocuteurs principaux pour les communautés locales ayant besoin de services de distribution d'eau et d'assainissement. En mars 2002, 4 425 latrines familiales, 410 puits creusés, 43 pompes à main et puisards, et 868 réservoirs d'eau d'une capacité de 1 300 litres avaient été installés.

46. Les quatre générateurs de la centrale de Comoro à Dili ont été remis à neuf. La production totale est encore inférieure à la demande aux heures de pointe,

rendant le délestage inévitable. La Compagnie d'électricité examine actuellement différentes options en vue d'accroître la fourniture d'énergie. Avec l'appui du Fonds d'affectation spéciale pour le Timor oriental, des gouvernements japonais et portugais et d'organismes des Nations Unies, 17 centrales rurales ont été remises en état au début de 2002 et 14 autres doivent être reconstruites d'ici la fin de l'année. Tant en milieu rural qu'en milieu urbain, l'absence de système efficace de recouvrement des coûts et de gestion constitue une menace pour la durabilité à moyen terme et à long terme de la production d'électricité. Le nouveau système de facturation établi à Dili en août 2001 n'a obtenu qu'un succès partiel en raison de la réticence des usagers à payer leurs factures, de la formation insuffisante du personnel, du dysfonctionnement des compteurs et de connexions illégales.

47. Avec la remise en état des systèmes d'aide à la navigation et de défense, le port de Dili fonctionne maintenant 24 heures sur 24. D'autres travaux seront effectués pendant la période 2002-2003 afin d'augmenter la capacité de manutention de la cargaison. Il s'est opéré un transfert de technologie aux techniciens timorais afin d'assurer l'administration et l'exploitation efficaces et sûres du port, bien qu'il faille encore renforcer les capacités en ce qui concerne la supervision générale. Le port de Dili devrait générer suffisamment de recettes pour être autosuffisant dans les prochains jours.

48. Au cours de l'année écoulée, le réseau routier s'est considérablement amélioré avec l'appui du Fonds d'affectation spéciale pour le Timor oriental, de l'ATNUTO, et du PNUD/UNOPS : environ 75 % du réseau routier national (1 250 kilomètres) et 25 % du réseau des routes de district (632 kilomètres) ont atteint l'indicateur de performance fixé pour le réseau, à savoir qu'aucune route principale ne devrait être fermée plus de deux jours, sauf en cas d'inondation. Les travaux de remise en état sont complétés par des réparations d'urgence entreprises par la Force de maintien de la paix lorsqu'une intervention rapide est exigée. Une série de stages de formation ont été organisés à l'intention des fonctionnaires, des ingénieurs locaux et des membres des communautés concernant la supervision, le contrôle de la qualité et un programme de maintenance au niveau communautaire, qui crée des emplois locaux, tout en maintenant les coûts à un faible niveau. D'autres

besoins en matière de développement des capacités ont été identifiés.

E. Droits de l'enfant et protection de l'enfance

49. Les femmes et les enfants continuent à souffrir des traumatismes et des perturbations liés aux séquelles du conflit qu'a connu le Timor oriental. Dans le cadre de son programme de protection de l'enfance, l'UNICEF s'emploie, en collaboration avec les ONG locales et internationales, l'Administration publique du Timor oriental et la MANUTO, à renforcer la capacité des organisations locales qui travaillent à la protection des femmes et des enfants, leur assurent des soins et défendent leurs droits. L'UNICEF a collaboré avec des organisations non gouvernementales locales et internationales, l'Administration publique est-timoraise et l'ATNUTO au sein d'un groupe de travail pour l'inscription des droits de l'enfant dans la Constitution du Timor oriental, qui est intervenu auprès de l'Assemblée constituante pour demander des garanties spécifiques en faveur des enfants dans la nouvelle constitution. L'article 18 de la Constitution du Timor oriental, qui a été officiellement adoptée le 22 mars 2002, mentionne expressément la responsabilité de la famille, de la collectivité et de l'État de protéger les droits universellement reconnus des enfants et le droit des enfants d'être protégés de la violence et des abus.

50. L'UNICEF a continué d'apporter une assistance technique pour l'élaboration de politiques et de dispositions législatives en faveur des enfants et des jeunes. En ce qui concerne la justice et les affaires juridiques et sociales concernant les mineurs, il fait bénéficier l'ATNUTO et l'Administration est-timoraise de ses conseils et observations sur les projets de textes législatifs à l'étude, dans l'esprit de la Convention relative aux droits de l'enfant et des autres principaux instruments concernant les droits de l'homme. L'UNICEF a également apporté son appui à l'évaluation de la situation des femmes et des enfants au Timor oriental. Des études ont été réalisées sur la participation des enfants dans les conflits armés, au sein des milices appuyées par les forces armées indonésiennes ou du mouvement de résistance des forces armées de libération nationale du Timor oriental (Falintil); sur la situation des enfants orphelins ou séparés de leur famille; sur les orphelinats du Timor oriental et la justice pour mineurs; et sur les abus et

l'exploitation sexuels. En collaboration avec les Gouvernements de l'Indonésie et du Timor oriental, le HCR continue à se préoccuper des enfants séparés de leur famille. L'amélioration de la coopération entre les parties intéressées laisse entrevoir la solution d'un certain nombre de cas difficiles.

51. L'UNICEF a appuyé la création de havres pour la protection des enfants; ces centres, qui présentaient une importance cruciale au sortir de la situation d'urgence, sont maintenant gérés au niveau des collectivités. L'objectif est d'organiser et de dispenser les services essentiels de protection, notamment de mettre les enfants à l'abri des abus, de l'abandon et du manque d'accès aux services essentiels. En collaboration avec des organisations communautaires et des ONG, huit havres de ce genre ont été créés de juin 2001 à mai 2002.

F. Sécurité

52. La robuste présence de la composante militaire de l'ATNUTO a assuré la stabilité nécessaire aux activités de reconstruction et de développement. Depuis le dernier rapport du Secrétaire général, la situation a été généralement calme. On a signalé toutefois une augmentation des fusillades, des lancements de fusées éclairantes et des explosions à proximité de la ligne de coordination tactique, qui constitue la frontière non officielle acceptée par l'ATNUTO et les forces armées indonésiennes en attendant la délimitation officielle de la frontière. Si un certain nombre de ces incidents demeurent liés à la poursuite des activités d'éléments des milices au Timor occidental, d'autres, qui sont en augmentation, pourraient être le résultat d'opérations militaires ou d'activités de chasseurs ou de trafiquants.

53. Une bonne coopération entre les forces armées indonésiennes et la force de maintien de la paix de l'ATNUTO a contribué à faire baisser l'activité des milices. L'ATNUTO estime cependant que certains éléments durs des milices continuent à opérer au Timor occidental et peuvent constituer une menace. Le 9 mars 2002, une patrouille de l'ATNUTO a essuyé des coups de feu près de la ligne de coordination tactique.

54. Les marchés non autorisés continuent à opérer aux frontières et certains prennent une extension qui les rend difficiles à gérer et à contrôler. D'après certaines indications, des éléments soupçonnés d'appartenir à des milices extorqueraient de l'argent

aux commerçants. Les activités commerciales illégales seront plus faciles à contrôler lorsque le Timor oriental et l'Indonésie se seront mis d'accord sur le tracé de la frontière. La première phase de sa démarcation, qui a consisté en une opération de reconnaissance menée conjointement par l'Indonésie et le Timor oriental, a eu lieu du 24 avril au 3 mai 2002. Les résultats seront portés à la connaissance du sous-comité technique du tracé et du contrôle de la frontière, qui relève de la Commission frontalière mixte (organe bilatéral associant l'Indonésie et le Timor oriental). Le sous-comité technique élaborera des spécifications et définitions techniques pour guider les travaux de démarcation, qui devraient être achevés pour juillet 2003. Autre indication de la normalisation des relations frontalières entre l'Indonésie et le Timor oriental, un poste douanier a été inauguré à la frontière au point de jonction C, à Tonobibi, district de Bobonaro, le 9 mai 2002.

55. La constitution d'une force de défense est-timoraise se poursuit. Le premier bataillon d'infanterie, fort de 500 hommes, suit une formation à Los Palos, dans le district de Lautem. Le recrutement du deuxième bataillon et des unités d'appui a commencé au centre de formation de Metinaro, district de Dili. L'entraînement de la nouvelle composante maritime de la force est en cours à Port Hera, dans le même district. L'objectif demeure la constitution d'une force de 1 500 militaires de carrière appuyée par une force de réserve, également composée de 1 500 hommes.

56. Le Représentant spécial du Secrétaire général a récemment désigné un civil au poste de secrétaire d'État à la défense. La création d'un ministère de la défense est à l'étude ainsi que le budget correspondant. Ce ministère aura pour rôle de fournir des conseils en matière de politique de défense et d'assurer le contrôle civil essentiel à la gestion à long terme de la force. Le développement de cette dernière a été financé grâce à une aide bilatérale et à des contributions de donateurs. Toutefois, pour la rendre pleinement opérationnelle comme elle devrait l'être en janvier 2004, il faudra intensifier les activités de formation et obtenir une aide accrue des donateurs afin de financer notamment des dépenses d'équipement jusqu'à l'indépendance et bien au-delà.

G. Justice

57. Étant donné l'absence de cadre structuré à l'appui du système judiciaire, il n'est toujours pas possible de satisfaire, dans les délais requis, les besoins administratifs des tribunaux, notamment en matière de personnel. Du fait de cette absence d'appui administratif et des retards de recrutement, seul un groupe spécial chargé de traiter les crimes graves est en mesure de fonctionner et, avec le départ de deux juges internationaux, le quorum n'est pas atteint à la Cour d'appel depuis octobre 2001. Il s'en est suivi une accumulation d'appels concernant tant des crimes graves que des délits, y compris pour des affaires où les requérants sont en détention. L'absence d'un président à la Cour d'appel, chargé de la supervision de la Cour, a entravé plus encore l'administration de la justice ces derniers mois. Ces difficultés ont manifestement nui à l'efficacité du système judiciaire au moment où la confiance des Est-Timorais dans un système qui voit le jour est de toute évidence capitale.

58. Pour remédier à cet état de choses et conformément à l'avis de la Commission des services judiciaires transitoire, le Représentant spécial du Secrétaire général a publié un ordre exécutif transférant temporairement deux juges internationaux des groupes spéciaux à la Cour d'appel de manière à réduire immédiatement les retards critiques dans les appels. L'on procède d'urgence au recrutement de nouveaux juges pour les groupes spéciaux. Des candidats ont été retenus et le gouvernement a été prié de donner son accord afin que l'ATNUTO puisse conclure leur recrutement.

59. En outre, pour laisser derrière elle un système judiciaire indépendant et plus fort, l'ATNUTO recrute pour les groupes spéciaux un chef de juridiction chargé d'aider à coordonner la planification et les aspects opérationnels des travaux de ces groupes. Les tribunaux de district de Dili, Baucau, Suai et Oecussi sont maintenant pleinement opérationnels. Celui de Suai a été remis en état et équipé par le PNUD. Dans le cadre d'un projet du PNUD, une formation en cours d'emploi est dispensée à 25 juges, 10 avocats d'office, 12 procureurs et 25 greffiers. Une aide supplémentaire permet également de former des procureurs est-timorais du Service des crimes graves.

60. L'absence d'un corps d'interprètes et de traducteurs nationaux qualifiés, notamment dans les quatre langues qu'utilisent les tribunaux, continuera à

retarder l'administration de la justice pendant un certain temps encore. Les gouvernements donateurs doivent être encouragés à appuyer la formation d'un cadre d'interprètes nationaux à même d'assurer ces services de manière durable.

61. Les 18 et 19 mars 2002, les détenus de la prison de Becora à Dili ont organisé une protestation non violente qui a été rapidement maîtrisée par la police des Nations Unies. Le 22 mars 2002, une protestation semblable a eu lieu à la prison de Gleno à Ermera. Le Représentant spécial du Secrétaire général a chargé un groupe indépendant de procéder à une enquête approfondie sur les causes de cette agitation et de présenter un rapport et des recommandations pour le 12 avril 2002. Ce rapport contient plusieurs recommandations portant sur l'accès à la justice, domaine qui préoccupe particulièrement les prisonniers, et sur certains aspects des conditions de détention. Dans le cadre d'une action déjà organisée pour traiter ces questions, les avocats d'office ont institué des séminaires réguliers d'aide juridique aux prisons de Becora et de Gleno. Un avocat visite chaque prison une fois par semaine pour donner des avis juridiques aux prisonniers aux différents stades du processus judiciaire.

62. La création de capacités dans l'ensemble du secteur judiciaire demeure hautement prioritaire. Les pressions qui s'exercent sur le personnel international de l'administration de la justice pour obtenir des résultats concrets limitent nécessairement le temps disponible pour la formation. À cela s'ajoute les contraintes provenant du niveau d'éducation et d'expérience du personnel national, de la modicité des ressources et des obstacles linguistiques. Durant la deuxième phase de son programme de formation du corps judiciaire, le PNUD intensifie ses activités et fait appel à des formateurs hautement qualifiés. Simultanément, la MANUTO continue à encourager les offres d'assistance de donateurs bilatéraux et autres au secteur judiciaire et veille au maximum à ce que des liens se créent entre les donateurs et leurs homologues de l'administration est-timoraise.

H. Ordre public

63. Mars 2002 a marqué le deuxième anniversaire de la création du Service de police du Timor oriental. Pendant ces deux années, 1 552 policiers, dont 20 % environ de femmes, ont été formés à l'École de police

de Dili. Actuellement, 248 autres élèves-policiers reçoivent une formation à cette école. La population locale a réagi favorablement à ce renforcement des services de police est-timorais.

64. Avec la formation d'un plus grand nombre de policiers, la Police des Nations Unies a pu commencer à confier progressivement certaines activités à la police locale tout en conservant son rôle de surveillance, de conseil et d'assistance. Pendant une journée chaque semaine dans tous les districts, la police est-timoraise assume des responsabilités opérationnelles, ce qui permet à son personnel d'améliorer ses compétences à tous les niveaux dans des situations réelles. Le 31 mai 2002, la Police des Nations Unies a transféré la responsabilité du Collège de formation du personnel de police, de la Force spéciale de police, de Baucau et des districts d'Aileu et de Manatuto aux forces de police est-timoraises. Il s'agissait là du premier d'une série de transferts qui doivent avoir lieu d'ici à la fin de 2004.

65. Un grave problème au Timor oriental est celui de la violence au sein de la famille et de la violence à l'égard des femmes. De 20 à 30 % des affaires portées devant les tribunaux en 2000-2001 avaient trait à ce genre de violence, et la Police des Nations Unies rapporte que 40 % des incidents signalés concernent également cette forme de violence. Plusieurs organismes des Nations Unies, dont la Police des Nations Unies, travaillent en collaboration avec le Gouvernement est-timorais sur divers aspects de ce problème, qui exige notamment l'exécution de recherches, la mise en place de services et l'élaboration de textes législatifs appropriés. Le FNUAP appuie un projet qui doit renforcer les pouvoirs du service officiel de promotion de l'égalité et collabore avec ce service ainsi qu'avec une ONG nationale à l'élaboration de textes législatifs sur la violence dans la famille qui seront soumis au Conseil des ministres et au Parlement.

VI. Assistance de donateurs

66. Les États Membres ont continué d'apporter leur assistance au Timor oriental pour son action de développement. Des conférences de donateurs tenues à Tokyo, Lisbonne, Bruxelles, Canberra, Oslo et, récemment, Dili, ont largement contribué au maintien de la coordination pendant la transition entre la phase de secours et de reconstruction et la phase de développement. Le deuxième gouvernement transitoire du Timor oriental a approuvé le premier Plan national

de développement de pays le 6 mai 2002. La dernière en date des conférences de donateurs, axée sur l'examen du Plan national de développement, s'est tenue les 14 et 15 mai 2002. Elle a porté à la fois sur le Plan national de développement et sur la stratégie et le cadre financiers à moyen terme. Les besoins de financement extérieur de toutes sources pour les trois ans qui suivront l'indépendance s'élèvent à 408 millions de dollars.

67. Pour les trois années à venir, les donateurs ont annoncé des contributions de 360 millions de dollars (82 millions de dollars d'appui budgétaire et 278 millions de dollars pour des projets bilatéraux). Compte tenu des 81 millions de dollars provenant du Fonds d'affectation spéciale pour le Timor oriental (TFET) et de la MATNUTO, le Timor oriental disposera de 441 millions de dollars pour le budget des trois années. La composition du budget de l'État reflète largement la détermination des autorités de mettre en place des services essentiels durables. Les dépenses allant à l'éducation, à la santé et aux services communautaires représentent, respectivement pour les trois années 2002, 2003 et 2004, 34,1 %, 34,2 % et 38,4 % du Fonds consolidé pour le Timor oriental. Le Secrétaire général note avec satisfaction la large place ainsi faite au développement des services essentiels.

68. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont également obtenu d'excellents résultats pour mobiliser des ressources sur leur budget ordinaire et de sources bilatérales et multilatérales à l'appui des priorités de développement du Gouvernement. Si l'on exclut le TFET, au cours des trois dernières années, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont mobilisé 155 millions de dollars provenant de leur budget ordinaire et de l'assistance bilatérale et multilatérale. Le Secrétaire général est heureux de noter qu'outre les 86,4 millions de dollars (50 % du total disponible) investis dans le cadre du TFET, 36 % des montants provenant de l'aide des organismes de l'ONU sont allés à des projets d'éducation, de santé et de développement communautaire. L'essentiel de la tâche d'édification de la nation et de développement durable reste à entreprendre au Timor oriental. Il importe donc que les donateurs multilatéraux et bilatéraux apportent leur soutien aux diverses activités de développement du pays pendant les premières années de son indépendance.

VII. Conclusions

69. Depuis le rapport du Secrétaire général sur les secours humanitaires et l'aide au relèvement et au développement au Timor oriental (A/56/338), et l'adoption de la résolution 56/104, d'importants progrès ont été accomplis. La présence de la composante militaire de l'ATNUTO a assuré l'environnement stable qui était nécessaire aux activités de relèvement et de développement. Depuis le rapport précité, la situation en matière de sécurité a été généralement calme mais le retour au Timor oriental des réfugiés de la partie occidentale doit demeurer une priorité bien établie pour que la sécurité des deux côtés de la frontière soit réellement assurée. Pendant les premières années de l'indépendance, le développement de liens plus forts entre les services de police et la collectivité est une nécessité. Les activités de réconciliation et de maintien de la paix continueront à jouer un rôle important pour renforcer l'action officielle des services de maintien de l'ordre. La MANUTO continuera d'assurer provisoirement le maintien de l'ordre et la sécurité publique pendant les deux prochaines années de sa mission au Timor oriental.

70. Des progrès réguliers ont été accomplis dans la remise en état des services essentiels (énergie, eau, réseau routier, logement, transports, ports et aviation civile). À l'appui des priorités de développement du Gouvernement, les organismes, fonds et programmes de l'ONU et les institutions financières internationales participent à toute une gamme de projets et programmes dans les secteurs suivants : lutte contre la pauvreté, développement communautaire, relèvement de l'infrastructure, gouvernance, éducation et santé. Ils continueront d'aider le Gouvernement à atteindre ses objectifs à long terme de développement.

71. Plus de 40 % de la population du Timor oriental continue à vivre dans la pauvreté absolue, c'est-à-dire au-dessous du seuil national de la pauvreté, qui est de 0,55 dollar des États-Unis par personne et par jour. Améliorer la situation économique et sociale des pauvres constitue une tâche des plus ardues. Il existe une grave pénurie de personnel qualifié et expérimenté dans tous les domaines d'activité du secteur public, de même que dans le secteur privé et la société civile. Presque les deux tiers des adultes sont analphabètes. Créer des

capacités humaines et institutionnelles sera une entreprise difficile. La constitution de capacités dans l'ensemble du secteur de la justice demeure hautement prioritaire.

72. Pour atteindre les objectifs et respecter les priorités énoncés dans le Premier plan national de développement, les initiatives des pouvoirs publics et des donateurs devront être bien coordonnées et contrôlées afin que les contributions reçues aient le maximum d'impact et de valeur. Le maintien de l'appui que la MANUTO apporte grâce à sa composante civile est essentiel au développement et au renforcement de l'administration publique. Le Secrétaire général engage les États Membres à poursuivre leur soutien au Timor oriental de manière à faire fond sur les succès déjà obtenus et à aider le pays à poursuivre ses progrès sur la voie de l'autonomie.